

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2026/49

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 27 août 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept août à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Philippe BOUNIARD.

Date de convocation : 14 août 2026

Nombres de membres du Conseil municipal : 19 - En exercice : 19 - Présents : 18
Votants : 18

Monsieur Jérôme MERCOYROL, professionnel de santé intéressé au dossier ne prend pas part ni au débit ni au vote.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 4

Présents : Philippe BOUNIARD, Carole THOMAS, Pierre LAULAGNET, Caroline DELAVEAU, Sylvain VARENNE, Marie-Odile ROUX-GUIGON, Julien MOUILLOT, Sophie ALLEOUD, Michel PREVOST, Sonia LUCAS, Jérôme MERCOYROL, Sarah MARION, Philippe EUVRARD, Bala BOUAZZA, Jonas MOUDDEN, Elodie SAPIN, Jocelyn GAUTHIER, Mathieu TESTON

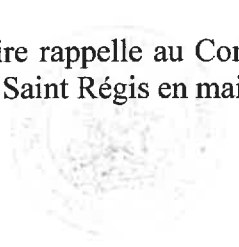
Excusé(e)s : Catherine LEYNON a donné procuration à Carole THOMAS

Absent(e)s :

Monsieur Sylvain VARENNE a été élu secrétaire.

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture AAKO pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de l'école Saint Régis en maison de santé pluridisciplinaire.



Après consultation des partenaires et professionnels de santé, il est envisagé la création de sept cabinets pouvant accueillir différents professionnels de santé, d'une salle de réunion, de zones d'attente et de circulation, d'un espace accueil, de sanitaires PMR et d'un parking.

Il propose de conclure avec le cabinet d'architecture AAKO un contrat de mission de maîtrise d'œuvre comprenant :

- L'établissement de tous les documents nécessaires à la réalisation du projet y compris la reprographie,
- L'avant-projet sommaire / l'avant-projet définitif (APS/APD),
- Les plans,
- Les documents nécessaires aux autorisations d'urbanisme,
- Le dossier de consultation des entreprises complet (DCE, CCAP, CCTP, DPGF),
- La rédaction des pièces des marchés, l'analyse, la validation et le suivi des entreprises (ACT, VISA, DET),
- Le contrôle des facturations et l'établissement des bons de paiements,
- L'assistance à la réception des travaux (AOR).

Le montant de cette mission s'élève à 59 500 € HT soit 71 400 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire ci-dessus, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de conclure le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire avec l'Atelier d'Architecture AAKO sis Montélimar (26).

FIXE le montant du marché à 59 500 € HT soit 71 400 € TTC conformément à l'offre de prix présentée par l'Atelier d'Architecture AAKO.

CHARGE son Maire de signer le devis correspondant.

DONNE POUVOIR au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 27 août 2026

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 28 août 2026

Le Secrétaire de séance
Sylvain VARENNE

Le Maire
Philippe BOUNIARD

